

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 2 février 1999, à 19 h 30, au 480 boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Huguette Bussièrès, Mireille Charbonneau, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Suzanne Ferland-Campbell et Johanne Ste-Marie, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES MOTIVÉES : madame Suzanne Chartrand et messieurs Yves Ballard, Michel Pépin et Jean-François Rabouin.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs André Barrette, conseiller cadre, Jean-Guy Brais, directeur du Service des ressources humaines, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-145-02-99

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 1998 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 12 janvier 1999.
4. Affaires relatives aux procès-verbaux.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Critères d'inscription des élèves / adoption
 - 6.2. Politique relative aux mesures d'urgence / adoption

- 6.3. Demande d'annexion du territoire de Saint-Jean-Baptiste de Rouville
 - 6.4. Comité de concertation multiagents
 - 6.4.1. Formation du comité
 - 6.4.2. Désignation des commissaires
 - 6.5. Comité de travail en formation professionnelle et en éducation des adultes — formation générale
 - 6.5.1. Formation du comité
 - 6.5.2. Désignation des commissaires
 - 6.6. Adoption du protocole d'entente pour l'utilisation de l'école Georges-Étienne-Cartier à des fins de centre d'hébergement en période d'application de mesures d'urgence
 - 6.7. Révision d'une décision touchant un élève
 - 6.8. Rémunération des commissaires
 - 6.9. Conclusion des projets d'entente avec la Commission scolaire Riverside pour l'utilisation des immeubles Richelieu Valley et Macdonald-Cartier
 - 6.10. Emprunts à long terme :
 - 6.10.1. Modalités de l'emprunt de 30 330 000 \$
 - 6.10.2. Nouvel emprunt de 22 195 000 \$
 - 6.11. Formation professionnelle / orientations.
7. Information :
- 7.1. Bilan de la soirée de reconnaissance des retraités et de la soirée d'accueil «Veillée des patriotes»
 - 7.2. Services aux élèves handicapés auditifs
 - 7.3. École d'éducation internationale / effectifs.
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 1998 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 12 JANVIER 1999

C-146-02-99

Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 1998 et le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 12 janvier 1999 et ce, avec la correction suivante :

- au procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 1998, à la page 3763 «Parole au public», y lire : *monsieur Lapointe...*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AUX PROCÈS-VERBAUX

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Politique sur les critères d'inscription des élèves / adoption

Monsieur Alain Villemure présente le dossier susmentionné.

Madame Suzanne Ferland-Campbell soulève deux points qui ont fait l'objet d'une recommandation du Comité de parents et qui n'ont pas été retenus, à savoir l'accès aux services dans l'école d'accueil et la priorité de retour à l'école d'origine. Des explications sont fournies sur les motifs qui ont mené le comité à ne pas retenir ces recommandations.

Considérant les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant le souci de la Commission scolaire des Patriotes d'harmoniser les différentes pratiques et politiques des six composantes de la Commission scolaire des Patriotes dans le champ d'activités du Service de l'organisation scolaire;

Considérant que la politique est constituée de deux parties :

- les critères qui constituent la première partie;
- la répartition des élèves dans les écoles qui constitue la deuxième partie;

et que la première partie a fait l'objet d'une consultation auprès des instances appropriées ;

Considérant le résultat de ladite consultation;

C-147-02-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'adopter la première partie de la politique sur les critères pour l'inscription des élèves et plan de répartition des élèves dans les écoles, tel que déposée à l'annexe ACC-014-02-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Politique relative aux mesures d'urgence / adoption

Ce point est reporté.

6.3 Demande d'annexion du territoire de Saint-Jean-Baptiste de Rouville

Madame Ginette Jacques, directrice générale, présente le dossier susmentionné.

Considérant que le Gouvernement a défini, par le décret 1014-97, du 13 août 1997, le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville a été incluse dans le territoire de cette commission scolaire;

Considérant que les citoyens de cette municipalité ont manifesté de façon explicite leur désir de continuer d'appartenir, au plan scolaire, au secteur de Beloeil—Mont-Saint-Hilaire;

Considérant que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville a entrepris des démarches auprès du ministre des Affaires municipales afin d'être rattachée à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté un décret, le 4 novembre 1998, pour rattacher cette municipalité à la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant que le Gouvernement a manifesté sa volonté d'apparier le territoire des commissions scolaires au territoire des MRC;

Considérant que le Gouvernement peut, par décret, diviser le territoire d'une commission scolaire pour annexer une partie de son territoire à celui d'une autre commission scolaire qui y consent;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a demandé au Gouvernement, par la résolution HR 99.01.18 006 du 18 janvier 1999, d'adopter un décret pour diviser son territoire en annexant la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, telle qu'elle existait le 17 août 1997, à la Commission scolaire des Patriotes;

C-148-02-99 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll que la Commission scolaire des Patriotes consente à annexer, le 1^{er} juillet 1999, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, telle qu'elle existait le 17 août 1997, conformément à l'article 117 de la Loi sur l'instruction publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Comité de concertation multiagents

Madame Ginette Jacques, directrice générale, présente le dossier susmentionné.

C-149-02-99 **6.4.1 Formation du comité**
Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux de former un comité de concertation multiagents à la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4.2 Désignation des commissaires

Monsieur le président invite les commissaires à signaler leur intérêt à participer à ce comité. Madame Hélène Roberge et messieurs Yvan Noël et Jean-Louis Lachapelle manifestent leur intérêt. Messieurs Jean-François Rabouin et Michel Pépin sont mis en candidature.

Messieurs André Dubreuil et Louis Laliberté agiront à titre de scrutateurs.
Suite au vote secret, monsieur le président annonce le résultat du vote.

C-150-02-99 Il est proposé par madame Louise Legault-Choquette de désigner quatre commissaires pour siéger au Comité de concertation multiagents, comme suit : madame Hélène Roberge, messieurs Yvan Noël, Michel Pépin ainsi que Gabriel Ducharme, président.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Comité de travail en formation professionnelle et en éducation des adultes—formation générale

Madame Ginette Jacques, directrice générale, présente le dossier susmentionné.

C-151-02-99 **6.5.1 Formation du comité**
Il est proposé par madame Denise Grégoire de former un comité de travail en formation professionnelle et en éducation des adultes—formation générale à la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5.2 Désignation des commissaires

C-152-02-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois de désigner les commissaires dont les noms suivent au Comité de travail en formation professionnelle et en éducation des adultes—formation générale : mesdames Suzanne Chartrand, Louise Legault-Choquette, Denise Grégoire, Hélène Roberge et messieurs Pierre Diamond et André Mc Nicoll.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Adoption du protocole d'entente pour l'utilisation de l'école Georges-Étienne-Cartier à des fins de centre d'hébergement en période d'application de mesures d'urgence

Monsieur André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier susmentionné.

Considérant la résolution 98-12-310 adoptée le 9 décembre 1998 par le Conseil de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant la résolution CÉ9812124 adoptée le 16 décembre 1998 par le Conseil d'établissement de l'école Georges-Étienne-Cartier de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

C-153-02-99

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes adopte le protocole d'entente pour l'utilisation de l'école Georges-Étienne-Cartier à des fins de centre d'hébergement en période d'application de mesures d'urgence.

Que le président et la directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents inhérents à cette entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Révision d'une décision touchant un élève

Huis clos

C-154-02-99

Il est proposé par monsieur Paul St-Onge que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-155-02-99

Il est proposé par monsieur Paul St-Onge que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le code permanent est GIRS11619203, à l'école Bel-Essor;

Considérant les observations présentées par la mère lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Jean-François Rabouin;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-156-02-99

Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de ne pas donner suite à la décision de reclassement de l'élève dont le code permanent est GIRS11619203 à l'école Bel-Essor, pour les motifs invoqués et compte tenu des autres recommandations exprimées par le comité de révision.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Rémunération des commissaires

Ce point est reporté.

6.9 Conclusion des projets d'entente avec la Commission scolaire Riverside pour l'utilisation des immeubles Richelieu Valley et Macdonald-Cartier

Madame Ginette Jacques, directrice générale et monsieur André Barrette, conseiller cadre, présentent le dossier susmentionné.

C-157-02-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'accepter le projet d'entente intervenue entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside relative à l'utilisation de l'immeuble Richelieu Valley.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-158-02-99

Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'accepter le projet d'entente intervenue entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside relative à l'utilisation de l'immeuble Macdonald-Cartier.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Emprunts à long terme

6.10.1 Modalités de l'emprunt de 30 330 000 \$

Monsieur Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier susmentionné.

Attendu qu'en vertu de la résolution C-115-11-98 adoptée le 3 novembre 1998 par la Commission scolaire des Patriotes (la «Commission scolaire»), le Conseil des commissaires a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de 30 330 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver les modalités d'un emprunt de 30 330 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une convention de prêt ;

C-159-02-99

Il est proposé par monsieur Yvan Noël ce qui suit :

- a) La Commission scolaire contractera un emprunt à long terme d'un montant de 30 330 000 \$ auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et conclura avec celui-ci une convention de prêt apparaissant en annexe (ACC-015-02-99).
- b) Le prêt consenti comportera les modalités et conditions établies à l'annexe A apparaissant en annexe (ACC-015-02-99).
- c) Le prêt sera constaté par l'émission d'un billet au montant de 30 330 000 \$ souscrit par la Commission scolaire à l'endroit du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et dont un modèle apparaît en annexe (ACC-015-02-99).

- d) Les projets de convention de prêt et le modèle de billet apparaissant en annexe (ACC-015-02-99) sont approuvés et la Commission scolaire signera une convention de prêt et un billet dont les clauses, les modalités et conditions seront substantiellement compatibles avec ces projets.
- e) La Commission scolaire cédera au ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, la subvention qui doit lui être accordée par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts de l'emprunt.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10.2 Nouvel emprunt de 22 195 000 \$

Attendu que le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation ;

C-160-02-99

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de vingt-deux millions cent quatre-vingt-quinze mille dollars (22 195 000 \$) soit contracté ;
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
 - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 1999 21 650 000 \$
 - b) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 545 000 \$
3. Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
 - A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations ;
 - b) Négocier les modalités de l'emprunt ;
 - c) Désigner une société de fidéicomis, un conseiller juridique et un imprimeur ;
 - d) Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicomis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ; ou
 - B) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.
4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêt dudit emprunt.
5. Que la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué

auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

6. Que n'importe lesquels du président, de la directrice générale, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
7. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
8. Que, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.
9. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
10. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.
11. Que la Commission scolaire autorise la directrice générale à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêt et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
12. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Formation professionnelle / orientations

Ce point est reporté.

7. INFORMATION :

7.1 Bilan de la soirée de reconnaissance des retraités et de la soirée d'accueil «Veillée des patriotes»

Ce document est déposé au dossier. Monsieur le président demande que des félicitations soient transmises à l'équipe responsable.

7.2 Services aux élèves handicapés auditifs

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente aux commissaires ses intentions relativement aux services pour les élèves handicapés auditifs neuro-sensoriels. Les membres du Conseil se disent favorables au transfert de ces services de la Commission scolaire Marie-Victorin à la Commission scolaire des Patriotes.

Monsieur le président en profite pour féliciter les Services éducatifs concernant le suivi qui a été apporté au dossier des élèves vivant avec des problèmes d'audition centrale.

7.3 École d'éducation internationale / effectifs

La directrice générale, madame Ginette Jacques, annonce l'intention de la Commission scolaire Marie-Victorin de retirer l'autorisation à ses élèves de Longueuil d'être admis à l'École d'éducation internationale à compter de l'an 2000.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Des membres du Conseil des commissaires soulèvent les éléments suivants :

- effectifs des élèves EHDAA;
- offre de location de locaux au Centre local de développement;
- usage des pointeurs au laser par les élèves dans les écoles;
- retenue de la subvention des Services de garde.

Madame Suzanne Ferland-Campbell annonce les décisions qui ont été prises à la Commission scolaire Riverside concernant le maintien des écoles Courtland Park et Cedar Street pour 1999-2000.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-161-02-99

À 21 h 30, il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'ajourner la présente séance au mardi, 9 février 1999, à 19 h 30.

président

secrétaire général